



#### **4.2 Objectifs du projet**

La parcelle est actuellement classée en zone agricole au PLU de la commune de Montsinéry-Tonnegrande, dans la continuité de la vision politique du développement rural de la commune, il s'agit de créer 23 ha de Surface Agricole Utile à partir d'une parcelle aujourd'hui inexploitée.

L'accessibilité de la parcelle au sud par la RD5 et au nord par la rivière de Tonnegrande en font un site idéal pour la mise en oeuvre d'une activité économique en milieu rural.

L'aménagement prévu permettra à l'agriculteur de développer une nouvelle exploitation, et de céder son exploitation agricole existante au village de Cacao à son fils aîné.

La S.A.U créée, le sera par la mise en place d'un agrosystème, comprenant cultures vivrières (Banane plantain, dachines, patates douces) et cultures pérennes (Citron lime, Wassai). Les principes de mise en oeuvre sont ceux de l'Agroforesterie dite "successionnelle". Par nature, les sols argileux de cette zone sont peu humifères, afin de limiter leur épuisement par lessivage, l'aménagement de cette parcelle est dimensionné de façon à :

- Limiter les effets de la défriche sur le milieu environnant
- Réduire les phénomènes d'érosion en ralentissant l'écoulement des eaux de surfaces
- Drainer les eaux superficielles vers les zones basses
- Préserver la ressource en eau de la parcelle

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sont prévus sur une durée de 9 ans :

- dans un premier temps les études topographiques permettent d'identifier des zones boisées qui seront préservées (15,7ha) pour les services écosystémiques qu'elles peuvent rendre (refuge d'auxiliaires, diminution des phénomènes érosifs, maintien de la ressource hydrique,...). Ces zones seront matérialisées au cours d'un layonnage au GPS et d'un marquage à la bombe des arbres situés sur la limite des îlots à préserver ;
- le défrichement sera réalisé par tranche de 3 ha chaque année dans la limite de 26,4ha selon le cahier des charges de défriche optimisé actuellement développé par la DAAF. L'opération se fera par broyage du sous bois, abattage, débardage, broyage des résanants en saison sèche de fin Juillet à mi Décembre chaque année ;
- les grumes pouvant être intégrées à la filière biomasse énergie et bois d'oeuvre le seront si propositions d'achats par des industriels. Pour celles ne pouvant être broyées et/ou vendues, elles seront endainées et brûlées tous les 30m pour faciliter l'épandage du charbon et des cendres résultant sur les terres mises en cultures ;
- un maillage de piste primaire en latérite et de canaux sera réalisé après chaque phase de défriche
- les autres îlots déboisés seront préparés pour une mise en culture le plus rapidement possible (travail du sol, fertilisation, semis de plantes de couvertures) ;
- les plantations se feront au plus tôt de la saison des pluies chaque année pour limiter le lessivage des terres à cultiver.
- le broyat des résanants conservé de manière homogène sur la surface du sol réduira également l'impact des pluies sur le sol

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

néant Cf notice d'examen au cas par cas "pas de phase d'exploitation concernant le défrichement"

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Avis de la Commission d'Attribution Foncière (CAF), Demande de bail emphytéotique à caractère agricole auprès du Service Local du Domaine.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface préservée en boisement naturel	15,7 ha
Surface défrichée	26,4 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

PK 8.6 Route départementale 5,  
97356, MONTSINERY-  
TONNEGRANDE

Ref Cadastre 313 000 AR0012

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long.     Lat.

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ....° ..... ' ..... " Lat. ....° ..... ' ..... "  
 Point d'arrivée : Long. ....° ..... ' ..... " Lat. ....° ..... ' ..... "  
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

**Le projet se situe-t-il :**                      **Oui**    **Non**    **Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                         

En zone de montagne ?                         

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                         

Sur le territoire d'une commune littorale ?                         

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?                         

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                         

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                         

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune  
couverte par un plan de  
prévention des risques  
naturels prévisibles (PPRN)  
ou par un plan de  
prévention des risques  
technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou  
approuvé ?

Dans un site ou sur des sols  
pollués ?

Dans une zone de  
répartition des eaux ?

Dans un périmètre de  
protection rapprochée  
d'un captage d'eau  
destiné à la  
consommation humaine  
ou d'eau minérale  
naturelle ?

Dans un site inscrit ?

**Le projet se situe-t-il, dans  
ou à proximité :**

Oui Non

**Lequel et à quelle distance ?**

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Bois d'Oeuvre recensés sur place et valorisables seront conservés pour la construction des bâtiments d'exploitation, les résidus seront broyés sur place et les excédents non utilisables sur place pourront être vendus à des industriels de la biomasse énergie.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les pistes primaires seront réalisées par l'apport de latérite dans un premier temps puis renforcer après 2 ans avec des apports de Graves Non Traitées (GNT) issues des carrières environnantes.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a un impact sur la faune et flore de la parcelle puisqu'après le déboisement les plantations se feront principalement avec des espèces initialement non présentes (agrumes, banane plantain, tubercules), d'autres sont déjà présentes comme le wassai (qui sera intégré aux vergers) et le moutouchi marécage et le bois l'église (pour leur rôle de fixateur d'azote). Cet impact est limité par le maintien de corridors boisés permettant de ne pas détruire 100 % de la flore et notamment à la faune de trouver refuge et de limiter les effets de l'érosion.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Emissions**

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de convertir une forêt en exploitation agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'impact sur l'écosystème actuel sera limité en effectuant une défriche sur les terres exondées qui préserve :

- une bande de 40 m vis-à-vis de la rivière de Tonnegrande
- une bande de 20 m de part et d'autres des criques
- une bande de 20 m de part et d'autres de la limite d'inondabilité (Entre terres exondées et inondables)

L'écoulement naturel des eaux se fait principalement vers le nord-est. Le réseau de pistes et canaux de drainage favorisera l'évacuation des eaux de pluies dans ce sens par un écoulement gravitaire grâce à une profondeur et des pentes calibrées en conséquence. Les canaux seront entretenus de façon à y conserver un enherbement naturel. Les passages busés seront réalisés en DN 1000 de manière à prévenir la sédimentation sur le long terme et permettre un écoulement des eaux de drainage sans montée en charge des canaux et ouvrages d'évacuation des eaux pluviales lors d'événements pluvieux exceptionnels.

En plus des services écosystémiques rendus par ces zones de préservation (refuge d'auxiliaires, diminution des phénomènes érosifs, maintien de la ressource hydrique,...), l'agriculteur envisage de contracter des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) afin de l'encourager financièrement dans cette démarche.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, il se trouve dans une zone prévue pour l'agriculture, à proximité d'exploitations agricoles existantes. De plus les mesures de préservations prévues par l'agriculteur sont en accord avec les cadres réglementaires en vigueur notamment sur le respect des ripisylves et pour certaines vont au delà des obligations réglementaires de manière à donner de la cohérence à l'ensemble du projet (création d'un corridor sur la limite d'inondabilité, maintien d'une bande boisée de 20m de part et d'autres des criques).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes 5 Extraits du dossier de demande de foncier agricole de Monsieur LAUTXIA NENG Jacques (Eléments de présentation du demandeur et argumentaires accompagnants les plans des annexes 2 et 4).

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cayenne

le, 29/08/2018

Signature



